

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

COMMUNE DE VILLEFORT



SOMMAIRE

Edito	3
I. Les Risques majeurs sur la commune	4
1. Le risque inondation	5
■ les bons réflexes	6
2. Le Risque feu de forêt	8
■ les bons réflexes	9
3. Le risque mouvement de terrain	10
■ les bons réflexes	11
4. Le risque rupture de barrage	12
■ les bons réflexes	13
II. Les moyens d'alertes et d'information des populations	14
• l'affiche	16
• la plaquette	17
III. Numéros utiles	19

LE MOT DU MAIRE

La protection des personnes et des biens a longtemps été considérée comme relevant de la compétence de l'état et des services de secours. L'analyse des catastrophes observées dans le monde a confirmé qu'une information préventive de la population sur les précautions à prendre a permis de réduire sensiblement le nombre de victimes et l'importance des dégâts. Comme de nombreuses communes situées en Zone de montagne, notre commune est concernée par plusieurs risques majeurs d'où la nécessité de prescrire un DICRM permettant à la population de mieux appréhender son territoire, son cadre de vie et les difficultés qui peuvent survenir sur celui-ci.

Pour sa part la commune de Villefort est directement concernée pour les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrains, le risque de rupture de barrage.

Ces événements sont peu fréquents, raison suffisante pour s'y préparer par la connaissance, la prévision et la prévention, c'est l'affaire de tous. Des pouvoirs publics naturellement, dont c'est une des missions essentielles, mais aussi du citoyen. Aussi chaque citoyen doit être informé des risques auxquels il est exposé sur son lieu de vie ou de travail.

Cette information est axée sur l'action des pouvoirs publics et sur les comportements à adopter pour affronter au mieux ces situations de risques majeurs.

C'est l'objet de ce document d'information prévu par la loi.

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque citoyen de mieux connaître son environnement et de mieux réagir face à une catastrophe, en quelque sorte, d'avoir les bons réflexes.

Lisez-le et conservez-le, il ne servira peut-être pas, mais sachez-le, le risque zéro n'existe pas.

Dossier d'Information Communal Sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Qu'est ce qu'un risque majeur?

Un risque majeur se définit comme l'apparition soudaine, parfois imprévisible d'un événement dont l'arrivée aléatoire d'origine naturelle ou technologique, est susceptible de causer des dommages aux personnes, aux biens et l'environnement.

Les risques majeurs sont regroupés en 3 familles:

- Les risques **naturels**: Inondation, Feu de forêt, Mouvement de terrain, Avalanche, Séisme, Éruption volcanique, Raz-de-marée, sécheresse, tempête/Cyclone
- Les risques **technologiques**: Industriels, Rupture de barrage, Nucléaire, transport de matières dangereuses.
- Les risques **sanitaires**: pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...

Le risque majeur a deux caractéristiques essentielles :

- Sa gravité, lourde à supporter par les populations
- Sa fréquence, faible au point que l'on pourrait être tenté de ne pas se préparer à son éventualité.

L'organisation des secours demande alors la mise en place de moyens exceptionnels



I. LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

1. Identification des risques majeurs sur la commune

La commune de Villefort est principalement exposée à quatre risques naturels (voir DRRM)



Risque inondation



Risque feu de forêt.



Risque rupture de barrage



Risque mouvement de terrain

2. **Le risque inondation**

Définition:

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables.

Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

Quelques dates d'événements :

- Septembre 1980: inondation (344 mm)
- 21 septembre 1992: inondation
- 04 novembre 1994: inondation

Configuration du risque sur la commune

A 600 m d'altitude, Villefort se situe dans une vallée très encaissée. Le village est traversé par plusieurs ruisseaux dont principalement celui de la palhères coté mas de la barque et ceux de chauffour et du sédaries coté sud de la commune.

Mesures de prévention :

- ◆ Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local Urbanisme (PLU) approuvé le 07/09/2006
- ◆ PPRI en cours d'approbation

Actions spécifiques:

- ◆ Vigilance accrue lorsque le mode opératoire GALA est activé. (Service d'annonce des crues assurée par la Préfecture)
- ◆ Campagne d'incitation au nettoyage ponctuel des berges par les riverains.
- ◆ Veille des élus afin de prévenir les riverains des zones à risques (info par la municipalité tél., porte à porte?)
- ◆ Nettoyage annuel des berges de la palhères par les services communaux.



Les bons réflexes

Avant

- S'informer sur le risque: dossier consultable en mairie.
- Fermer portes, fenêtres, aérations,...
- Couper les alimentations gaz et électricité
- Disposer d'un poste à piles
- Se réfugier dans les étages
- Prévoir les gestes essentiels:
 - Amarrer les cuves
 - Faire une réserve d'eau potable
 - Rassembler papiers, argent, médicaments (pour une éventuelle évacuation)

Pendant

- Écouter la radio (France inter 162 Khz ou radio France Bleu 102,2 Mhz) et attendre les consignes des autorités
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne téléphoner pas, sauf cas d'urgence
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture dans une zone inondée, vous iriez au devant du danger

Après

- Ventiler les pièces (solution préférable au chauffage)
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques
- Chauffer dès que possible



Fermez les portes, les fenêtres...

Coupez le gaz et l'électricité

Montez à pieds dans les étages



Écoutez la radio 102,2 Mhz



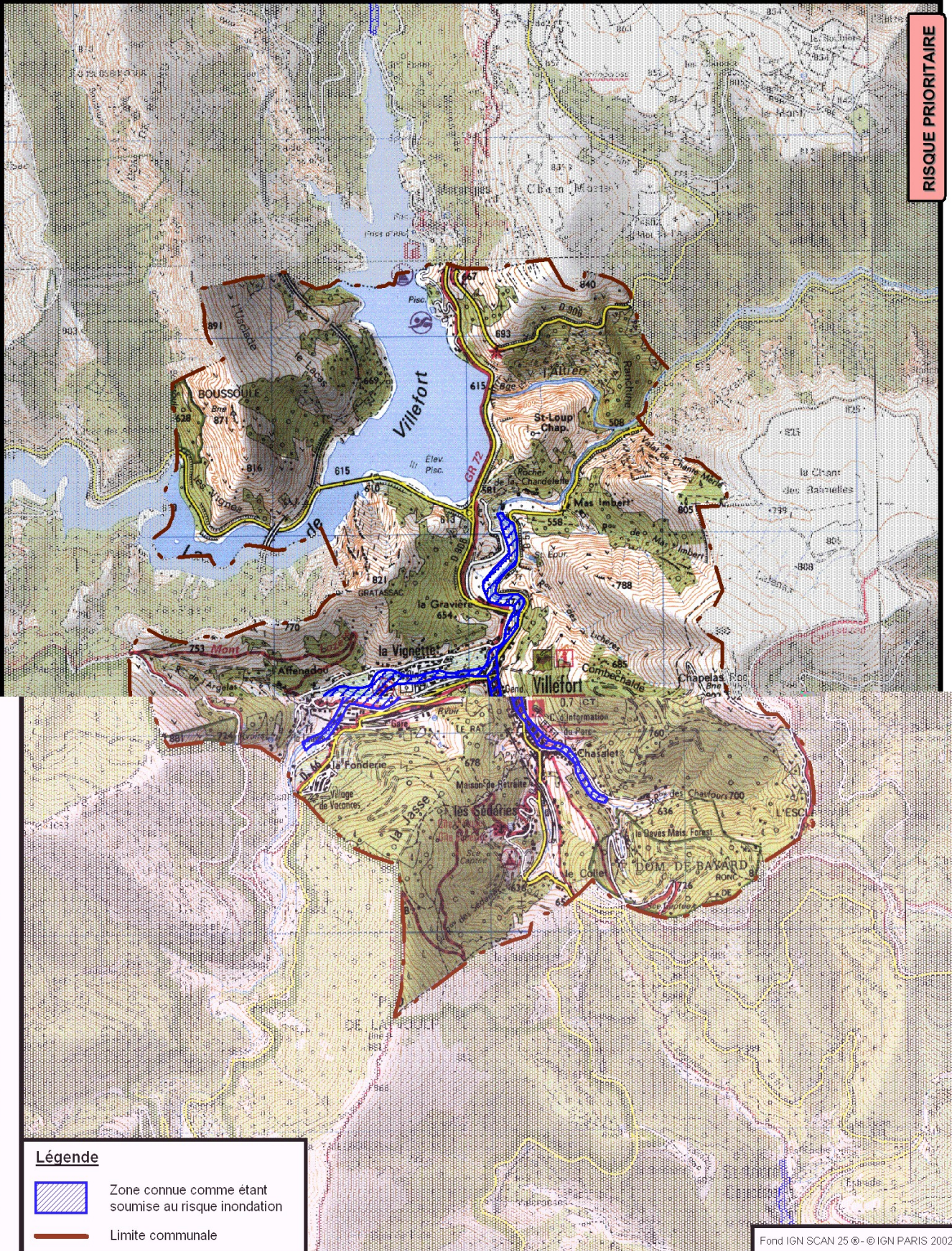
Ne pas aller chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf urgence



RISQUE PRIORITAIRE



Légende

- Zone connue comme étant soumise au risque inondation
- Limite communale

3. **Le risque feux de forêt**

Définition:

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'homme, tant en durée qu'en étendue.

Pour qu'il y ait inflammation et combustion, trois facteurs doivent être réunis, chacun en proportions convenables : un combustible, qui peut être n'importe quel matériau pouvant brûler, une source externe de chaleur (flamme ou étincelle) et de l'oxygène, nécessaire pour alimenter le feu.

Les feux de forêt sont favorisés : par le vent, la sécheresse, la végétation et le relief.

Les différents types de feux:

- Les feux de sol, qui brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus ou les tourbières.
- Les feux de surface, qui brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas.
- Les feux de cimes, qui brûlent la partie supérieure des arbres (ligneux hauts) et forment une couronne de feu.

Configuration du risque sur la commune

La commune comprend 975 ha de bois: conifères, taillis et garrigues à chênes verts. Ces bois, de type méditerranéen, constituent l'essentiel du risque. Depuis une trentaine d'années, 60 départs de feu ayant parcouru plus de 1 ha chacun ont été recensés.

Mesures de prévention :

- ◆ En zone boisée, débroussailler chaque année 50 mètres autour de la maison.
- ◆ Ne pas accoler à la maison des réserves de combustibles
- ◆ Repérer les chemins d'évacuation, les abris.

Actions spécifiques:

- ◆ Entretien des pistes DFCI par la communauté de commune.
- ◆ Campagne d'incitation de débroussaillage autour des habitations



Les bons réflexes

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegardes des services compétents (mairie, préfecture..)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels...)
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous

Pendant

- Ouvrir le portail de votre terrain
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Entrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée.

Après

- Éteindre les foyers résiduels
- Inspecter sa maison soigneusement
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée



Dégagez les voies d'accès
et les cheminements
d'évacuation

Fermez les vannes de gaz et



de produits inflammables

Rentrez rapidement dans le
bâtiment en dur le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres



calfeutrez avec des linges
mouillés



Ne vous approchez jamais d'un
feu de forêt
Ne sortez pas sans ordre des
autorités

4. **Le risque Mouvements de terrain**

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus plus ou moins lents d'érosion ou de dissolution provoquée par l'eau et/ou par l'action de l'homme.

La typologie des mouvements de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (dégradations du relief et des sols dus à l'homme)

Configuration du risque sur la commune

Dans la commune de Villefort, le risque est principalement dû à l'éboulement des escarpements de la vignette, du RD 901 et de la carrière de la Gravière et au glissement de terrain affectant les talus de remblai routier de la gravière.



Mesures de prévention :

- ◆ Des études et un repérage des zones exposées ont été menées par les services de l'État (CETE MED en 1988)

Actions spécifiques:

Il est difficile de prévoir la survenue d'un mouvement de terrain brutal.

- ◆ Toutefois, en cas de danger, vous serez informé d'une éventuelle évacuation (porte à porte, voiture haut-parleur, téléphone) par le maire avec l'aide des forces de l'ordre et des sapeurs-pompiers.
- ◆ Interdiction de construire dans ces zones

Les bons réflexes

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- S'éloigner de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

Après

- Évaluer les dégâts et les points dangereux.
- Informer les autorités.



**Gagnez immédiatement
les hauteurs à pieds**



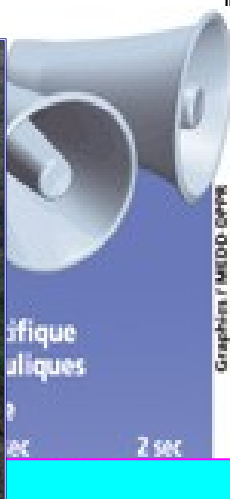
**Éloignez-vous des zones
dangereuses**

5. **Le risque Rupture de Barrage**



Qu'est ce qu'un barrage?

Le barrage de villefort .



Durée totale : 2 sec

Mesures de prévention :

- Les visites périodiques sont effectuées afin de vérifier le comportement de l'ouvrage (voir rapport de la DRIRE)
- Mise en place d'un signal d'alerte de la population en cas de rupture de barrage

En cas de rupture du barrage, la commune villefort ne serait que très peu touchée. Elle serait notamment concernée par:

- la coupure du RD51 entre villefort et Pied de Borne (le Mas Imbert, la Chandelette)
- la coupure du RD906 reliant Prévenchères

Les bons réflexes

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegardes des services compétents (mairie, préfecture...)
- familiarisez-vous avec le signal d'alerte spécifique
- repérez les points les plus hauts sur lesquels se réfugier

Pendant

Au signal d'alerte :

- Gagnez à pieds, le plus rapidement possible, les points hauts de la commune ou à défaut, monter immédiatement dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide; il faut réagir très vite
- Ne pas prendre l'ascenseur, pour éviter de rester bloqué.
- Ne pas revenir sur ses pas, chaque seconde compte.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne téléphoner pas, sauf cas d'urgence
- Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter votre refuge.
- Écouter la radio (France inter 162 Khz ou radio france bleu 102,2 Mhz)



Gagnez immédiatement les hauteurs à pieds

A DEFAUT



Montez à pieds dans les étages



Ne pas aller chercher les enfants à l'école



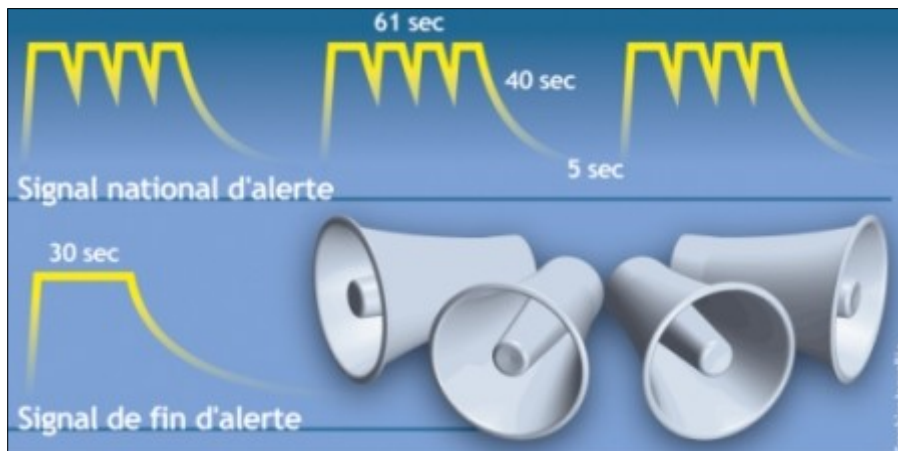
Ne téléphonez pas sauf urgence

II. Les moyens d'alerte et d'information de la population

Une des étapes essentielles qui permet à la population d'appliquer les consignes de sécurité est le déclenchement de l'alerte

1. Le signal d'alerte national: (arrêté du 23/03/2007)

L'alerte a pour objet d'informer la population de l'imminence d'une situation mettant en jeu sa sécurité et permet de prendre immédiatement les mesures de protection. Elle inclut la vigilance, c'est-à-dire la mise à disposition permanente d'informations destinées à prévenir ou signaler certains risques naturels ou technologiques (vigilance météo, vigilance crue...).



6. Les moyens d'alertes complémentaires

- via des haut-parleurs sur véhicules communaux
- un porte à porte pourrait être organisé suivant le type et l'importance de l'évènement

7. Information des citoyens:

a. Information préventive :

Outre le simple fait que l'information préventive soit une obligation (décret 90-918 du 11 octobre 1990), le but de cette information dite préventive est de rendre chaque citoyen conscient des risques. Décret du 11 octobre 1990, article 3 : « l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

b. Plan d'affichage

Comme la réglementation le prévoit, l'affichage des consignes de sécurité en cas de survenue du risque doit être apposé au minimum dans les locaux publics (ERP, campings...), locaux commerciaux et autres lieux que la commune estime nécessaire d'être informé. Les textes réglementaires concernant l'affichage sont disponibles sur le site prim.net ou voir l'article R125-14 du Code de l'environnement.

c. Actions engagées par la Mairie

La mairie de Villefort a réalisée une affiche des consignes de sécurité et met à disposition des habitants de la commune une plaquette d'information.

Les affiches seront envoyées à chaque propriétaire et devront être apposées à chaque entrée de bâtiment situé dans la zone d'information préventive, répertoriés dans la liste figurant ci après.

Nom du bâtiment	Type de bâtiment	Adresse
ECOLE PRIMAIRE	Ecole	Avenue de la Gare
COLLEGE O. BARROT	Collège	Route de Palhères
MAIRIE	Administratif	Rue de l'Eglise
LA POSTE	Administratif	Place du Bosquet
TRESORERIE	Administratif	Place du Bosquet
MAISON DE RETRAITE	Résidence	Avenue des Cévennes
VILLAGE VACANCES Les Sédariès	Résidence	Rue du 19 Mars
CAMPING Le Petit Paradis	Camping	Rue du 19 Mars
SALLE POLYVALENTE	Salle communale	Rue du Pré de la Foire
OUSTAOU NOSTRE	Salle Communale	Rue Pré de la Foire
IMMEUBLE Le Chazalet	Immeuble locatif	Rue du Chazalet
RESIDENCE ST JOSEPH	Immeuble locatif	Rue de la Bourgade
CENTRE DE SECOURS	Centre de Secours	Rue du 19 Mars
GENDARMERIE	Administratif	Rue du 19 Mars
HLM LE PETIT PARADIS	Immeuble locatif	Rue du 19 Mars
HLM LE POLYGONE	Immeuble locatif	Avenue des Cévennes
IMMEUBLE SNCF	Immeuble Locatif	Rue Paulin Talabot
LA GARE SNCF	Administratif	Avenue de la Gare

Pour en savoir plus vous pouvez consulter:

- les sites Internet
 - www.prim.net portail de la prévention des risques majeurs
 - www.meteo.fr site de Météo France
- Les documents consultables en mairie:
 - DDRM: Dossier Départemental des Risques Majeurs édité par les services de la préfecture de la Lozère
 - PPI: le Plan Particulier d'Intervention (à vérifier)
 - Le Porté à connaissance

COMMUNE DE VILLEFORT

département de la Lozère



inondation rapide



feux de forêt



aval
d'un barrage



mouvements
de terrain

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous

take shelter
resguardese

2. écoutez la radio 102,2 MHz

listen to the radio
escuche la radio

Radio-France et pour Villefort

Radio France bleu Gard_Lozère

3. respectez les consignes

follow the instructions
respete las consignas



N'allez pas chercher
les enfants à l'école



Ne téléphonez pas,
sauf en cas d'urgence

CONSIGNES

> en cas d'inondation



Fermez les portes,
les fenêtres...



Coupez l'électricité
et le gaz



Montez à pied
dans les étages

> en cas de rupture de barrage



Fuyez latéralement la zone de danger et
montez sur les hauteurs les plus proches

> en cas de mouvements de terrain



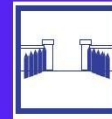
Eloignez vous
de la zone dangereuse



Ne rentrez pas dans
un bâtiment endommagé

> en cas de feux

L'incendie approche



Dégagez les voies d'accès
Arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz
et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



Rentrez dans le
bâtiment le plus
proche



Fermez volets,
portes et fenêtres
Calfeutrez avec des
linges mouillés



Ne vous approchez
jamais du feu
Ne sortez pas sans
ordre des autorités

**pour en savoir plus,
consultez**

> à la mairie, le document communal d'information
> sur internet : www.prim.net

Le risque majeur

Un risque majeur concerne un événement inhabituel, dont la probabilité d'apparition est faible mais dont la gravité et les effets peuvent être forts.

Il est lié à la présence de zones d'enjeux humains, économiques et environnementaux.

Les différents types de risques auxquels chacun peut être confrontés :

- Les risques naturels : inondation, feux de forêt, mouvements de terrain, séisme...
- Les risques technologiques : rupture de barrage, nucléaire, transport de matières dangereuses...
- Les risques de la vie quotidienne

Villefort est touché par les risques **INONDATION**, le risque **FEUX DE FORET**, le risque **MOUVEMENTS DE TERRAIN** et le risque **RUPTURE DE BARRAGE**

CONSIGNES DE SECURITE

Le risque **INONDATION**



AVANT :

- Obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ...
- Couper l'électricité et le gaz
- Monter dans les étages avec une radio à piles, une réserve d'eau et d'aliments.
- Amarrer les cuves

PENDANT :

- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre et s'informer de la montée des eaux : France Bleu Gard - Lozère 102.2 Mhz
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant s'occupe d'eux.
- Se réfugier dans les étages
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture

APRES :

- Aérer
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant que si l'installation est sèche

Le risque FEUX de FORET



AVANT :

S'informer des consignes de sauvegarde

- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures et des toitures
- Repérer les chemins d'évacuation
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau,...)

PENDANT :

- Faciliter l'accès des pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là
- Fermer les bouteilles de gaz extérieures
- Entrer dans le bâtiment et se calfeutrer
- Boucher les entrées d'air avec des chiffons mouillés
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

APRES :

- Éteindre les foyers résiduels
- Inspecter la maison soigneusement

Le risque RUPTURE DE BARRAGE



AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Repérer les points les plus hauts sur lesquels se réfugier

PENDANT :

- Gagner à pied le plus rapidement possible les points hauts de la commune - il faut réagir vite

Le risque MOUVEMENTS de terrain NE TEDDATNI



AVANT :

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT :

- S'éloigner de la zone dangereuse
- Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

APRES :

- Évaluer les dégâts et les points dangereux
- Informer les autorités

DOCUMENT A CONSERVER

Commune de VILLEFORT

Brochure de présentation des risques majeurs de la commune

- risque inondation
- risque feux de forêt
- risque mouvements de terrain
- risque rupture de barrage

Pour en savoir plus:

- **consultez le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs à la Mairie**

MAIRIE DE VILLEFORT
rue de l'église
48800 VILLEFORT

tel : 04.66.46.80.26
fax : 04.66.46.85.33

- [sur internet : www.prim.net](http://www.prim.net)

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Commune de
Villefort



inondation rapide

Le risque inondation



feux de forêt

Le risque feux de forêt



Le risque rupture de barrage



Le risque mouvements de terrain

III. INFORMATIONS UTILES

Les numéros utiles

18 - Pompiers

17 - Gendarmerie Nationale

15 - SAMU

112 - Tout secours en Europe

0 892 680 248 Météo France

Où s'informer

Mairie de Villefort
Rue de l'Eglise
48800 Villefort
tél. : 04 66 46 80 26
Fax : 04 66 46 85 33